



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Remboursement du prêt garanti par l'État (PGE)

Question écrite n° 40887

Texte de la question

M. Vincent Rolland interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les conséquences pour les entreprises qui ont souscrit à un prêt garanti par l'État (PGE). Mis en place afin de couvrir la perte de chiffre d'affaires des entreprises durant la crise, ce dispositif essentiel constitue aujourd'hui une dette supplémentaire pour les professionnels. Cet accompagnement, bien que ponctuel et lié à une situation exceptionnelle, pénalise néanmoins les entreprises qui sont en recherche de financement, puisqu'elle alourdit leur taux d'endettement. Par conséquent, il souhaiterait savoir si le Gouvernement a prévu de faire en sorte que cet aspect soit traité, afin que les bénéficiaires du PGE ne soient pas pénalisés dans leurs recherches de financement.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40887

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 septembre 2021](#), page 6588

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)